

**CRITIQUES FAITES À CERTAINS TEXTES
CONSTITUTIONNELS PAR DES STRUCTURES EUROPÉENNES
ET LES OBJECTIFS POSSIBLES DE LA FUTURE RÉFORME
CONSTITUTIONNELLE**

Genoveva VRABIE*

ABSTRACT: *Les événements de l'été passée qui se sont déroulés dans la vie politique de la Roumanie ont mis en discussion la manière dans laquelle doit être interpréter le texte constitutionnelle qui regarde la représentation de l'Etat. La décision de la Cour Constitutionnelle nr. 683/2012 c'est une preuve que le texte envisagé – art. 80 alinéa 1 de la Constitution – a été interprété différemment des deux autorités du pouvoir exécutif. En même temps cette décision a suscité des amples débats dans la doctrine. En commentant les idées exprimées avec cette occasion, l'auteur argumente la nécessité de réviser le texte envisagé et de créer de nouveaux règles concernant le partage de compétence de représentation de l'Etat entre le Président de la Roumanie et le Premier ministre.*

KEY WORDS: *la décision de la Cour Constitutionnelle nr. 683/2012, l'Ordonnance d'urgence 38/2012, la Cour Constitutionnelle, la réforme constitutionnelle*

JEL CLASSIFICATION: *K 1*

* Professeur des universités, Présidente de l'Association Roumaine de Droit Constitutionnel, Présidente de l'Université « Mihail Kogălniceanu » de Iași, ROUMANIE